# L'Autorité de la concurrence ouvre une phase d'examen approfondi concernant l'acquisition d'Eurochem par Univar

Publié le 01 octobre 2010

---

En juillet dernier, la Commission a autorisé partiellement le rachat d'Eurochem (connue sous le nom de Quaron) par Univar mais a renvoyé, à la demande de l'Autorité de la concurrence, l'examen de l'impact de l'opération sur le marché français[1].

L'opération consiste en la prise de contrôle d'Eurochem par Univar. Univar est détenue par CVC Capital Partners.

## L'Autorité de la concurrence considère aujourd'hui que l'opération soulève des questions et nécessite l'ouverture d'une phase d'examen approfondi (phase 2).

L'Autorité s'attachera notamment à déterminer, en s'appuyant sur une consultation élargie des acteurs du marché, si l'opération est de nature à porter atteinte à la concurrence notamment dans le secteur de la distribution des commodités chimiques (alcool, soude caustique, acide chlorydrique…) et des spécialités chimiques (produits vendus aux fabricants d'enduis, de cosmétiques, de produits d'hygiène, d'aliments et de produits pharmaceutiques).

Les textes prévoient que cet examen s'effectue en principe dans un délai de 65 jours ouvrés à compter de l'ouverture de la phase 2, ce délai pouvant être allongé si nécessaire, par exemple pour mener à bien la finalisation d'engagements ou pour tenir compte de la survenance d'un fait nouveau.

*1Voir le communiqué de la Commission européenne du 19 juillet 2010.*

## Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail